

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt le dix décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMALAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 17 décembre 2020

Membres en exercice : 11

Excusés : 1

Absents : 0

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 11

PRESENTS : Mme BACHA Virginie, Mme DASSONVILLE Christiane, M. DASSONVILLE Philippe, Mme GOUSSE Catherine, Mme PAPILLAUD Corinne, Mme PIGNOUX Elise, M. RICHARD Eric, M. VINCENT Bernard, M. GAGNERE Yvon, M. MOULIN Daniel.

EXCUSE : M. RENOUX Paul

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : PAPILLAUD Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-verbal du 1 octobre 2020
- Fonds départemental d'aide aux jeunes, subvention
- Adhésion au syndicat A.GE.DI (logiciel secrétariat)
- Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires avec la Préfecture et choix de l'opérateur de transmission
- Avis projet éolien, enquête publique
- Présentation ainsi que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de production d'eau potable
- Chauffage Eglise : plan de financement, demande d'une subvention « 1 000 chantiers »
- Programme travaux 2021
- Régisseur suppléant

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès-Verbal du 1 octobre 2020.

FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES, SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de subvention pour le fonds départemental d'aide aux jeunes. Après délibération, le conseil municipal ne donne pas un avis favorable à cette subvention.

ADHESION AU SYNDICAT AGEDI (logiciel secrétariat)

Mr Bernard VINCENT, maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVER les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « *Agence de Gestion et de Développement Informatique* » A.GE.D.I.
- ADHERER au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGER Mr Bernard VINCENT, maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DESIGNER Mr Bernard VINCENT, Maire domicilié à Villemain, mail : mairie-villemain@paysmellois.org, tél : 05.49.07.88.01, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- PREVOIR au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES AVEC LA PREFECTURE ET CHOIX DE L'OPERATEUR DE TRANSMISSION

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet, décide de dématérialiser les actes réglementaires et budgétaires avec la Préfecture des Deux-Sèvres et désigne AGEDI au 15 rue lieudit « Les Marinières3 à Aurillac (15) comme opérateur de transmission et charge Monsieur le Maire, à signer tous documents se rapportant à ce dossier

AVIS PROJET EOLIEN, ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour donner un avis sur le projet éolien des groies suite à l'enquête publique.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet décide de donner un avis favorable à ce projet.

Les membres du conseil municipal concernés par ce projet, Mme PIGNOUX Elise, Monsieur GAGNERE Yvon, Monsieur RICHARD Eric, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Pour :7

Contre :0

Abstention :0

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose le rapport concernant la qualité et le prix du service de production d'eau potable.

Le conseil municipal accepte le rapport su SMAEP4B.

CHAUFFAGE EGLISE, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE D'UNE SUBVENTION « 1000 CHANTIERS »

Monsieur le Maire présente au conseil, les devis concernant le remplacement du chauffage à l'église.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet, décide de réaliser ces travaux, à savoir :

Accepte le devis de la société MERCIER Didier pour un montant de 3 728.40 € TTC.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 107 € HT (3 728.40€ TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires maître d'œuvre	0	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	1 553.50
Devis	3 107.00	Autofinancement	1 553.50
Total HT	3 107.00	Total HT	1 553.50

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le projet de travaux,
- Valider le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

PROGRAMME TRAVAUX 2021

La commission voirie s'est réunie pour prévoir les travaux 2021. Le conseil municipal décide de demander l'intervention de Franck du SIVU avant de décider le programme définitif des travaux 2021.

Il a été demandé la pose d'un miroir chemin de Prémorin à Echorigné, le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal demande à M. RICHARD de consulter plusieurs entreprises pour prévoir la remise en état du mur du cimetière.

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'égagements au lamier prévus en décembre sont repoussés fin janvier.

REGISSEUR LOCATION SALLE DES FETES ET PRODUITS LIES AUS REPAS COMMUNAUX

Le conseil municipal désigne comme régisseur titulaire Mme FOUCHER Béatrice et comme régisseur suppléant M. Eric RICHARD.

SIEDS CONVENTION SIGIL

Le maire informe le conseil qu'il a été saisi par le SIEDS pour le renouvellement de la convention avec le SIGIL pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention avec le SIEDS.

Questions diverses

Courrier

La mairie a reçu un courrier à l'intention du conseil municipal. Le Maire lit ce dernier qui met en cause un habitant de la commune pour vol d'objets anciens. Le Maire informe le conseil que ce n'est pas la responsabilité de la collectivité.

Téléthon

La situation sanitaire ayant contraint le comité des fêtes à annuler les festivités du Téléthon, une urne a été laissée à disposition des habitants à la mairie. Cela a permis de récolter 100€ de don pour l'année 2020.

Fibre

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en place de la fibre devraient commencer en début d'année 2021 pour une mise en service fin d'année.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Le Maire informe le conseil municipal que les premières consultations vont commencer en 2021 pour un aboutissement prévu en 2024.

Menuisier

M. FRESSY, 3 route du Cimetière à Villemain, nous a informé qu'il est installé comme menuisier.

Balayeuse

M. LAFFOND Samuel a informé M. RICHARD qu'il a acheté une balayeuse et la propose en location à la commune en cas de besoin.

Tables

Nicolas a terminé le ponçage des tables qui servent pour les repas communaux, il lui reste plus que la peinture.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 23h00.

Le Maire,

Bernard VINCENT

